

Séance du Conseil Municipal

en date du

3 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le trois du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, M. DEMURGER Jean-François, M. DUBUIS Jérôme, M. BERAUD Cédric, Mme CARRENO Mercedes, M. BESACIER Jean-Luc, M. BAIZET Patrick, Mme VERCHERE Simone, Mme CHAUDAGNE Suzanne, Mme PLAINARD Delphine, M. MURARD Franck, M. SIMON Pascal, Mme BOYER Gaëlle,

Absents excusés : Mme BAULAND Eliane (pouvoir à M. Patrick BAIZET), Mme DANJOUX Laëtitia (pouvoir à M. René VALORGE)

Secrétaire de séance : M. DUBUIS Jérôme

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES

➤ *Pleiades*

Mercedes CARRENO fait part au Conseil Municipal de la rencontre qui a eu lieu avec Pleiades, qui gère la Résidence Marguerite de la commune. Elle indique que cette structure, qui emploie 450 salariés, a été placée en redressement judiciaire depuis décembre 2018 en raison d'un déficit de 800 000 €.

Afin de réaliser des économies et de réduire les coûts, les responsables de Pleiades ont décidé de ne plus effectuer les prestations hors APA qui concernaient deux résidents de la Résidence Marguerite de St Denis de Cabanne et qui nécessitaient la location du local commun à Loire Habitat pour un loyer mensuel de 500 €.

Cette salle commune, qui était à disposition des résidents pour recevoir leur famille et qui était utilisée lorsque des animations étaient organisées à la Résidence Marguerite est donc vacante depuis le 1^{er} avril.

Une rencontre est prévue avec le Président de Loire Habitat, propriétaire des locaux, pour connaître leur décision quant au devenir de cette salle qui pourrait éventuellement être transformée en logement supplémentaire.

➤ *Familles Rurales*

Suzanne CHAUDAGNE fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de Familles Rurales.

Elle fait le bilan des manifestations et activités organisées en 2018 et précise que pour l'année 2019, il a été décidé de ne pas reconduire l'activité scrapbooking en raison d'un manque de participants ainsi que le yoga du rire. En revanche, une activité d'initiation à la danse orientale va être mise en place.

Une sortie familiale est également prévue le dimanche 9 juin à Verrières en Forez dans le cadre du festival de rue.

Au niveau financier, le bilan est positif. Suzanne CHAUDAGNE, également présidente de l'association Familles Rurales, fait part au Conseil Municipal de la décision du Conseil d'Administration d'effectuer un don de 5 000 € à la commune pour permettre notamment l'achat de mobilier pour la liaison douce et d'une table de ping-pong ou autre jeu extérieur.

➤ *Ecole Publique*

René VALORGE relate la réunion du Conseil d'Ecole. Il fait part des remerciements des enfants pour l'installation des jeux. Il indique que le Conseil d'Ecole a décidé de nommer l'école du nom de « Joannes et Geneviève MEUNIER », les instituteurs qui avaient protégé la famille Altmann en 1941-1942

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine sont à ce jour de 124 élèves, avec la menace de la fermeture de la 6^{ème} classe si ces effectifs n'augmentent pas d'ici là.

Il précise également que le projet autour du cinéma se déroule en ce moment, avec l'intervention de l'association Archipel.

Concernant l'équipement informatique de l'école, il indique que la commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité ». Elle bénéficiera donc d'un financement de l'Etat qui va permettre de renouveler le matériel informatique de l'école.

René VALORGE revient sur la menace de fermeture d'une classe à la rentrée prochaine et indique qu'une réunion a eu lieu le 20 mars dernier avec le Directeur d'Académie, le Sous-Préfet et les Maires du territoire de la communauté de communes. L'objectif de cette réunion était de réfléchir aux questions scolaires et aux problèmes d'effectifs au niveau du territoire et non commune par commune. Le Directeur d'Académie a proposé la signature d'une convention entre l'Académie et les communes du territoire qui permettrait de figer la situation des écoles des communes signataires pendant 3 ans. Une prochaine réunion est prévue le 25 avril afin de faire un état des lieux de l'existant.

II. FINANCES

↳ BUDGET PRIMITIF 2019 :

➤ Budget communal

René VALORGE présente le budget primitif 2019 préparé par la Commission Finances qui s'équilibre à 880 627,91 € en section de fonctionnement et à 903 124,14 € en section d'investissement.

La section d'investissement comprend principalement le versement d'un acompte de 300 000 € à EPORA sur le rachat, la démolition et la dépollution de la friche industrielle du Centre Bourg. Le versement de cet acompte, qui est prévu dans la convention opérationnelle entre la commune et EPORA, devrait pouvoir bénéficier de financements de la Région et de l'Etat. Aussi, un emprunt de 192 000 € est prévu pour financer le versement de cet acompte.

La 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation de la salle communale comprenant le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection de la toiture et des murs extérieurs et l'installation de panneaux photovoltaïques est également prévue au budget, ainsi que la réalisation d'un programme de réfection de la voirie communale.

Un 2^{ème} emprunt relatif à ces travaux d'investissement a été inscrit afin d'équilibrer la section, mais celui-ci ne sera réalisé si besoin qu'en fin d'exercice et ramené au montant minimum en fonction des besoins réels.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 tel que présenté

✓ **Taux d'imposition 2019**

Après avoir présenté le projet de budget primitif, René VALORGE invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2019

Il indique que la commission Finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la 3^{ème} année consécutive.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le maintien du taux des impôts locaux sans augmentation pour l'année 2019 qui restent donc fixés respectivement à 9,03 % pour la taxe d'habitation, 16 % pour la taxe foncière bâti et à 33,93 % pour la taxe foncière non-bâti.

➤ **Budget Assainissement**

René VALORGE présente le budget 2019 du service Assainissement qui s'élève à 88 779,41 € en section d'exploitation et à 147 040,15 € en section d'investissement.

La section d'investissement comprend une étude pour le positionnement et la filière de la future station d'épuration pour laquelle une aide de l'Agence de l'Eau et du Département est attendue.

Il est également prévu de réaliser des travaux de renforcement des berges du Botoret qui menacent le réseau d'assainissement à l'arrière de la rue de la République. Ces travaux ne pourront être engagés cette année que s'ils bénéficient d'une aide de l'Agence de l'Eau.

Un emprunt de 40 000 € a été inscrit afin de financer ces différents investissements.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 du service Assainissement tel que présenté.

✓ **Redevance Assainissement**

René VALORGE rappelle que le service assainissement étant géré par un budget annexe, il doit obligatoirement s'équilibrer grâce à ses propres ressources et notamment par le produit de la redevance qui constitue la seule ressource régulière de ce service.

Le niveau de ressources actuel ne permet pas de dégager un autofinancement suffisant pour envisager de porter des investissements, or d'importants investissements sur le budget assainissement seront à prévoir à plus ou moins long terme, notamment les travaux de viabilisation du site Cœur de Village 2020 ainsi qu'un futur déplacement de la station d'épuration et des travaux sur les réseaux selon les impératifs du schéma directeur établi après étude diagnostic. Par ailleurs, il est nécessaire que ce budget puisse s'autofinancer lors du transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité afin d'éviter toute hausse brutale de la redevance pour les usagers.

Afin d'anticiper ces investissements, et de financer dans un premier temps une étude sur le positionnement et l'étude de filière de la future station d'épuration ainsi que les travaux de renforcement des berges du Botoret, il est indispensable de revaloriser la redevance assainissement.

Après discussion et comparaison de plusieurs hypothèses, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la part fixe de la redevance assainissement à 30 € par an et de la part variable à 1,10 € par m³ d'eau consommée. Cette revalorisation représente une augmentation de 6,50 € par an pour un foyer ayant une consommation moyenne de 80 m³.

III. PROGRAMME VOIRIE 2019 : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC CHANDON

Jean-François DEMURGER rappelle que des travaux de voirie ont été inscrits au BP 2019 pour lequel la commune bénéficie d'une subvention du Département.

Ce programme de travaux comprend la réfection du chemin des Crapauds et du parking du cimetière, la création d'un passage piéton sur la RD487 et des travaux de voirie au Hameau de la Doux.

Il rappelle qu'afin de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle et en lien avec la démarche de mutualisation engagée sur le territoire, un groupement de commande avait été constitué en 2017 et 2018 avec les communes de Maizilly et Chandon pour les travaux du programme voirie.

Il propose de constituer à nouveau un groupement de commande pour les travaux du programme voirie 2019 avec la commune de Chandon.

Il présente la convention constitutive de groupement de commande dans laquelle il est prévu que la commune de Chandon soit coordonnateur du groupement et soit chargée à ce titre de lancer une consultation groupée pour ces travaux, chaque commune étant ensuite responsable de la notification du marché portant sur ses propres besoins à l'entreprise retenue par le groupement et de l'exécution de ce marché.

Le Conseil Municipal approuve la convention de groupement de commande avec CHANDON, autorise le lancement de la consultation et charge Jérôme DUBUIS et Cédric BERAUD de représenter la commune dans la commission d'ouverture des plis.

IV. DEMANDE D'ACQUISITION D'UN ESPACE VERT RUE DE BOURGOGNE

René VALORGE fait part au Conseil Municipal de la demande de deux riverains de la rue de Bourgogne, M. et Mme ANIORTE et M. et Mme MUH qui souhaitent acquérir conjointement l'espace vert situé entre leurs deux maisons.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à cette cession qui se fera par acte administratif et dont tous les frais seront supportés par l'acquéreur.

V. QUESTIONS DIVERSES

➤ Admission en non-valeur

René VALORGE présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur transmise par la perception de Charlieu qui correspond à des titres émis en 2017 et 2018 pour des factures de cantine. Ces recettes, qui ne peuvent plus être recouvrées en raison d'un dossier de surendettement à la Banque de France, s'élèvent à 538,50 €.

Après discussion, à 11 abstentions et 4 voix pour, le Conseil Municipal prend acte de cette mise en non-valeur imposée par la Banque de France.

➤ *Demande de subvention de l'ESD Foot*

Cédric BERAUD fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'ESD Foot pour le financement d'une formation d'entraîneur fédéral.

Après étude de cette demande, le Conseil Municipal propose d'aider l'association à monter un dossier afin de mobiliser toutes les aides possibles, puis d'examiner la demande de subvention auprès de la commune en fonction du reliquat restant à charge de l'association.

➤ *Problème de stationnement rue des Ecoles*

René VALORGE indique au Conseil Municipal que les places de stationnement situées devant les commerces rue des Ecoles sont régulièrement occupées par des véhicules qui restent toute la journée, ce qui gêne les clients et nuit à l'activité des commerces.

Afin d'éviter ce phénomène de « voitures-tampon », il propose au Conseil Municipal de mettre en place une zone de stationnement réglementée devant les commerces.

Cette question sera revue lors d'une prochaine réunion, après étude des différentes possibilités.

➤ *Projets sur zone artisanale des Pierres Jaunes*

René VALORGE informe le Conseil Municipal des projets de construction en cours sur la zone artisanale des Pierres Jaunes, à savoir la construction d'un nouveau bâtiment par les Transports Clément, et l'extension de la société BCGE FATAP.

Le Maire

René VALORGE